FRC 27602

L'AGENT NATIONAL
DU DISTRICT
AUX OFFICIERS MUNICIPAUX
ET AGENS NATIONAUX
DES COMMUNES.

Valence, le 25 Frimaire, an 3.e de la République françaiſe, une & indiviſible.

Les criſes où la France s'eſt trouvée depuis la révolution, avoient néceſſité de grandes meſures; il falloit aſſoir la liberté & l'égalité. Le choc des intérêts particuliers, l'égoïſme & peut-être plus encore l'habitude, formerent des obſtacles qu'il eut été difficile de ſurmonter, ſi l'opinion prononcée du peuple, ſemblable à un torrent rapide, n'eut balayé l'intrigue & les vices qui s'étoient combinés pour l'arrêter dans ſa courſe. Il eſt de la nature des révolutions, que quelques perſonnes & quelques propriétés ſont injuſtement atteintes; ce ſeroit un bonheur inoui qu'il n'y eut que le crime qui le fût!.....

[illegible]es temps malheureux ſont paſſés, malgré les factions [illegible] ſont ſuccédées pour renverſer l'arbre de la liberté. [illegible]ilice & la clemence ſont ſorties du ſein de la Con[illegible]ntion nationale comme ſur un char de triomphe; par-tout les maiſons de détention ont été ouvertes; par-tout on a dit aux citoyens, ne formez plus qu'un faiſceau d'opinion? que l'innocent qui pût être enveloppé dans le cahos des déchiremens ſache dire: j'ai ſouffert pour la patrie? que le patriote qui peut donner des doutes ſur ſon civiſme, par une conduite ſans énergie, ſache pardonner à ceux qui ne virent que la choſe publique, lorſqu'ils eurent le courage d'accréditer cette opinion ſur leur compte? que le bandeau du fanatiſme ſoit enfin déchiré, & que l'ignorant qui ſervit d'inſtrument cruel à l'hypocriſie, ſoit attiré dans les écoles de la vérité.

La marche actuelle de la Convention, traçoit aſſez la conduite des citoyens, & il paroît néanmoins par l'adreſſe du Comité de Sûreté générale du 12 de ce mois, aux Agens nationaux des Diſtricts, que quelques uns ont penſé qu'elle n'étoit qu'un relachement de principes. Il étoit de mon devoir de vous la tranſmettre, & en la rendant publique, s'il exiſtoit quelqu'uns de nos adminiſtrés, qui eut eu la foibleſſe d'abuſer de ces actes de bienfaiſance & de généroſité, il pourroit être plainement déſabuſé & diriger déſormais ſes actions vers le bien commun. S'il en étoit au contraire, ce que j'ai de la peine à me perſuader, qui perſéveraſſent dans leur égarement, le Comité vous indique le moyen de les réconnoître & de les faire punir.

Ce n'eſt que par la conſtance au milieu des orages, que la révolution eſt parvenue à ſon période de gloire; nos armées toujours triomphantes, nos Répréſentans ſans-ceſſe occupés de notre bonheur en faiſant des lois ſages, en mettaut toutes les vertus à l'ordre du jour, en pourſuivant le crime, trouveriez-vous encore des hommes qui puſſent ne pas chérir la régénération de leur Patrie?

ROYANEZ.

COMITÉ
DE SURETÉ GÉNÉRALE,
AUX AGENS NATIONAUX DES DISTRICTS DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Du 12 Frimaire, l'an troiſième de la République Françaiſe, une & indiviſible.

L'Établiſſement de la République ſur les débris d'une vieille Monarchie, le ſalut du peuple au milieu de nombreux ennemis, la conſervation de la France à travers les trahiſons, les perfidies & les guerres civiles commandèrent au gouvernement des meſures extraordinaires & violentes; elles atteignirent un grand nombre d'individus, elles froiſſèrent bien des intérêts, elles emportèrent des fortunes, elles enveloppèrent quelques innocens; mais, enfin, les eſclaves furent chaſſés du territoire Français, les royaliſtes, les fanatiques, les traîtres furent anéantis, l'ariſtocratie fut réduite au ſilence, & l'on a vu ſortir, après une lutte terrible, la République grande & triomphante. Dès-lors le peuple Français & ſes Repréſentans ſe ſont montrés clémens & généreux; les maiſons d'arrêt ont été ouvertes aux perſonnes ſuſpectes; la généroſité, qui ſe place ſi volontiers à côté de la victoire, a fermé les yeux ſur des torts expiés par une longue détention, & l'eſpoir d'un amendement deſiré & du retour aux principes de la part de ceux qui avoient paru les méconnoître. Il reſte des abus à réprimer, des dilapidateurs à punir; le gouvernement s'occupe de cette dernière tache; il l'achevera. C'eſt à la Convention de ſtatuer ſur le mode; mais il n'eſt rien dont on abuſe. Il eſt des hommes qui voudroient aujourd'hui proſcrire les patriotes ſous des dénominations diffamantes. Ils font tous leurs efforts pour opérer une réaction funeſte ſur des citoyens eſtimables, auxquels l'on ne peut attribuer qu'un excès de zèle & d'amour de la patrie. Ils ſemblent ſe ſervir des noms de République & de Convention, comme d'un manteau propre à couvrir leurs récriminations; leurs vengeances particulières. Ils jettent au ſein de la ſociété, de nouveaux fermens de diſcorde & de diviſion. Mais le gouvernement les voit; il eſt de ſon devoir de les ſignaler au peuple, & aux autorités conſtituées. On les reconnoit aux calomnies qu'ils répaudent contre la Convention Nationale, contre les Sociétés Populaires, contre les anciens amis de la révolution; on les reconnoit aux efforts qu'ils font pour reſſuſciter les pratiques fanatiques, les liturgies imbecilles du ſacerdoce, ſous prétexte de la liberté des cultes; on les reconnoit aux mouvemens qu'ils tentent d'exciter parmi le peuple, aux inquiétudes qu'ils affectent de donner ſur les ſubſiſtances par des déclarations indiſcrettes & exagérées. Ils irritent les beſoins, ſans ſe ſoucier de les ſatisfaire: ramaſſer le manteau de la popularité, eſt leur objet. Les comités de ſurveillance & les Adminiſtrations de Diſtricts ne doivent pas craindre de prendre des meſures contre ces hommes vindicatifs & toujours perturbateurs, quoiqu'ils aient été récemment élargis, & qui, loin de faire oublier ce qu'ils furent par une conduite ſage & patriotique, fomentent de nouveaux troubles.

Il eſt tems que les paſſions individuelles cédent à l'intérêt général, à l'inſtruction publique. Les Français ne perdront point en vaines querelles l'avantage de cinq années d'économie, de patience, de courage: ils cultivent l'arbre de la Liberté, ſans calculer encore ce que coûtera ſon fruit! mais que l'ariſtocratie & la malveillance ſoient fermement rappellées à l'ordre? que le peuple ne ſoit plus fatigué de leurs plaintes injuſtes, & que la révolution, qui ne fut qu'une mer orageuſe, nous amène bientôt au port de l'Égalité & au regne des Lois?

Les Repréſentans du peuple membres du Comité de Sûreté générale.

Signé, *Reverchon*, *Méaulle*, *Monmayou*, *Leſage-Senault*, *Mathieu*, *Garnier* (de l'Aube), *Harmand*, *Clauſel*, *Laignelot*, *P. Barras*, *Reubell*, *Bourdon* (de l'Oiſe), *Levaſſeur* (de la Meurthe.)

Lecture faite de l'adreſſe ci-deſſus,

Attendu qu'elle contient des principes qu'on ne ſauroit trop propager pour aſſurer le règne de la liberté, de l'égalité & de la vertu.

L'Agent national ouï;

Le conſeil a arrêté que ladite adreſſe ſera réimprimée en placard au nombre de quatre cens exemplaires pour être envoyée à toutes les Autorités conſtituées du reſſort. L'Agent national eſt chargé d'accompagner cet envoi d'une lettre relative, aux Officiers municipaux & Agents nationaux des communes du Diſtrict.

Fait à Valence, en conſeil, le 25 Frimaire an 3.e de la République, une & indiviſible.

Signé DUMAS l'aîné, *Préſident.*

ROYANEZ, *Agent national.*

URTIN, *Secrétaire.*

COLLATIONNÉ.

URTIN, *Secrétaire.*

A VALENCE, DE L'IMPRIMERIE DE LA VEUVE AUREL.

Lue à la Société Populaire de Valence, dans ſa ſéance du 25 Frimaire, & après les plus vifs applaudiſſemens, ſur la propoſition d'un membre, il a été arrêté qu'une nouvelle lecture en ſera faite dans la ſéance de décadi prochain.

25
VALEN[illegible]

a la societe
populaire
a mauriac
Cantal

[illegible]